

Discrimination salariale envers les femmes

Le gouvernement ne reconnaît pas le problème dans les collèges

Québec, le 1^{er} mars 2018 – Malgré une ultime tentative du Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) de régler les plaintes en équité salariale déposées en 2011, avec la collaboration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et d'autres syndicats, le gouvernement fait encore faux bond.

Depuis décembre dernier jusqu'au début de cette semaine, tous les efforts ont été déployés pour tenter de convaincre le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) de s'asseoir avec le SPGQ et d'autres syndicats pour régler les plaintes du premier exercice de maintien de l'équité salariale. « En dépit des demandes de la CNESST à cet effet, le SCT refuse même de s'asseoir pour en discuter », déplore Richard Perron, président du SPGQ.

L'objectif de l'évaluation du maintien de l'équité salariale, un exercice réalisé au 5 ans, est de vérifier si des écarts salariaux entre des emplois féminins et masculins se sont créés dans l'entreprise. À la suite de ce premier exercice de maintien en 2010 réalisé seul par l'employeur, plusieurs plaintes ont été déposées en 2011. La CNESST a fait une offre de conciliation qui a été acceptée par les parties syndicales plaignantes et le SCT, mais ce dernier joue maintenant la politique de la chaise vide. « Malgré la bonne foi des parties syndicales et de la CNESST, le gouvernement traîne encore dans son placard des vestiges de discrimination salariale envers les femmes », constate le président du SPGQ.

La bonne foi du gouvernement est mise en doute pour le maintien de l'équité salariale de 2010. En plus, il a encore réalisé seul l'exercice du maintien de l'équité salariale de 2015 pour l'ensemble des salariées et salariés de la santé, des services sociaux et de l'éducation. En conséquence, d'autres plaintes ont été déposées en 2016. « À quand le règlement de l'équité salariale? », s'interroge Richard Perron.

Rappelons que le personnel professionnel de la section N-Collèges du SPGQ est réparti dans seize collèges ou cégeps à travers le Québec : Abitibi-Témiscamingue, Alma, André-Laurendeau, Bois-de-Boulogne, Chicoutimi, Gaspésie et Îles, Jonquière, Lanaudière, Lévis-Lauzon, Montmorency, Thetford, Rosemont/Cégep à distance, Sainte-Foy, Saint-Hyacinthe, Saint-Laurent et Trois-Rivières.

À propos du personnel professionnel des collèges

Les quelque 700 professionnelles et professionnels des collèges appartiennent aux corps d'emploi suivants : agente ou agent de la gestion financière; aide pédagogique individuel; agente ou agent de service social, analyste; attachée ou attaché d'administration; bibliothécaire; conseillère ou conseiller à la vie étudiante; conseillère ou conseiller d'orientation; conseillère ou conseiller en communication; conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle; conseillère ou conseiller en services adaptés; conseillère ou conseiller pédagogique; psychologue; spécialiste en moyens et techniques d'enseignement; travailleuse ou travailleur social.

À propos du SPGQ

Le SPGQ est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente environ 24 400 experts, dont près de 17 130 dans la fonction publique, 4 660 à Revenu Québec et 2 610 en santé, en enseignement supérieur et dans les sociétés d'État.

Source

Philippe Desjardins

Conseiller à l'information

Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec

Cell. : 581 995-0762

Courriel : pdesjardins@spgq.qc.ca

Suivre le SPGQ

Web : www.spgq.qc.ca

Twitter : [@spgq](https://twitter.com/spgq)

Facebook : www.facebook.com/lespgq